



**N.REF : JJG/CB**  
**DC N° 12.294**

**DECISION**

*Concernant l'aliénation d'un bateau « DERBY 4.30 »  
à Monsieur Jean-Michel KENEZ*  
=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°11.1712 en date du 29 septembre 2011 rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision (DC N°12/282) en date du 26 juillet 2012 concernant l'aliénation d'un bateau « DERBY 4 .30 » à Monsieur Jean-Michel KENEZ, et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 1<sup>er</sup> août 2012,

**D E C I D E**

- d'abroger la décision N°12.282 en date du 26 juillet 2012.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 20 août 2012

**Fait à ROYAN, le 17 août 2012**

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD